

Décision Générale colonial

Décision n° 764 du 30 octobre 1941

n° 764

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 30 octobre 1941
Numéro JO n° 539 du 31/10/1941	Date du numéro 31 octobre 1941

TEXTE INTÉGRAL

L'article 2 de la décision n° 684 du 3 octobre 1941 est abrogé et remplacé comme suit : « Art. 2. — Mme Lefinfe percevra une rémunération globale journalière de 70 francs. > (Le reste sans changement.)